

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COURSE NATURE L'ÉCHAPPÉE RHÉTAISE – 11 octobre 2025

## Article 1 : Présentation de l'épreuve

L'association Run In Ré organise, le samedi 11 octobre 2025, la première édition de « L'Échappée Rhétaise », une course à pied nature à vocation caritative (en faveur de Epilepsie France, 2€ par dossard).

L'événement se déroulera au Bois-Plage-en-Ré, sur des parcours de 10 km et 20 km empruntant plage, chemins côtiers, sentiers forestiers et petites routes de l'île de Ré.

Le départ des deux courses sera donné à 14h15 pour le 10 km et 14h30 pour le 20 km. (L'heure de départ peut être modifiée le jour même)

## Article 2 : Épreuves proposées

- 10 km Nature : course chronométrée ouverte aux coureurs à partir de 16 ans.

- 20 km Nature : course chronométrée ouverte aux coureurs à partir de 18 ans.

Les participants nés entre 2009 et 2007 devront fournir une autorisation parentale pour s'inscrire au 10 km.

### Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font :

- En ligne via : <https://www.runinre.fr/> jusqu'au 01/10/2025.
- Sur place le jour de la course à partir de 9h30 jusqu'à 13h30 maximum (dans la limite des dossards disponibles).

Documents obligatoires :

. PPS ou licence FFA en cours de validité.

- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Pièce d'identité du coureur lors du retrait du dossard. L'organisation n'est pas tenue responsable des éventuelles falsifications de certificats médicaux ou licence que le participant pourrait nous fournir, seul le participant est responsable de cet acte, et décharge l'organisation en cas de problème ou litige.

Droits d'inscription : 10km 20km

Jusqu'au 31/07/2025 12€ - 18€

Du 01/08 au 30/09/2025 15€ - 21€

Du 01/10 au 11/10/2025 18€ - 24€

#### Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera : Le jour de la course à partir de 9h30 jusqu'à 13h30  au village de la course salle polyvalente du Bois Plage en ré.

#### Article 5 : Déroulement de la course

Un ravitaillement à l'arrivée du 10 et 20 km.

Un ravitaillement sur le 20 km au 10 ème km.

Un point d'eau au sixième kilomètre et au seizième kilomètres.

Le chronométrage est assuré par Run'heure.

Les coureurs doivent suivre le balisage mis en place par l'organisation et respecter les consignes des signaleurs.

Temps maximum autorisé :

- 10 km : 2h00
- 20 km : 3h00

Les concurrents hors délai pourront être arrêtés par l'organisation pour des raisons de sécurité.

## Article 6 : Sécurité et assistance

Un dispositif de sécurité et de secours (poste de secours, signaleurs, bénévoles) sera mis en place tout au long du parcours (2 postes de secours)

Les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté et à prévenir l'organisation immédiatement.

Pour des raisons de sécurité : coureur sans dossard, bâtons,

accompagnant poussette, vélo, moto quad... chien, cheval... sont interdits...

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et respecter les consignes des commissaires de course, et la propriété des lieux.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. Dossard visible obligatoire sous peine de non classement !!!

### Article 7 : Éco-responsabilité

L'Échappée Rhétaise est une course nature éco responsable.

À ce titre :

- Aucun gobelet plastique ne sera fourni sur les ravitaillements.

(gobelet personnel obligatoire),

- Aucun jet de déchet ne sera toléré sur le parcours.

- Des zones de tri sélectif seront mises en place à l'arrivée et sur les zones de ravitaillement.

Tout manquement pourra entraîner la disqualification du coureur.

### Article 8 : Récompenses

Des récompenses seront remises aux trois premiers hommes et femmes de chaque distance.

Une médaille de finisher sera remise à chaque participant. Récompenses pour le premier de chaque catégorie (qui ne sera pas représentées dans les 3 premiers). Aucune récompense en argent ne sera distribuée.

Aucune récompense aux coureurs déclarés hors course (abandon / dépassement de temps/ disqualification...).

### Article 9 : Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.

Il appartient à chaque participant de s'assurer personnellement pour les accidents corporels dont il pourrait être victime.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur

responsabilité, ainsi que tous les objets perdus ou dérobés. Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi.

### Article 10 : Droit à l'image

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises lors de l'événement, sur tous supports (communication, presse, réseaux sociaux...).

### Article 11 : Modification ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de

conditions météorologiques trop défavorables (forte dépression avec fort risque orageux, vents violents, ...), le départ peut être reporté ou annulé. En cas d'annulation par arrêté préfectoral, ministériel ou autre autorité, ou de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours. L'annulation ou le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du directeur de course.

### Article 12 : Acceptation du règlement:

La participation à L'Échappée Rhétaise implique:

- l'acceptation sans réserve du présent règlement.

- Le non-respect de ce règlement et de la charte éthique entraînera la disqualification immédiate du coureur.